



AMBASSADE DE SUISSE  
AU GUATEMALA

GUATEMALA-CITY, le 10 avril 1970

12 Calle 6-51, Zona 1  
Apartado 1426  
Téléphone 29 426 / 26 584  
Adresse télégraphique: Ambassuisse

Réf.: MT/jk

Rapport politique No 4

Monsieur le Conseiller fédéral  
Pierre Graber  
Chef du Département politique fédéral  
Berne

91

Guatemala.  
Enlèvement et assassinat de l'Ambassadeur  
de la République fédérale d'Allemagne

an						c/a
Datum						15.1
Vica						h
EPD		15 MAI 1970				
Ref. p. A. 21.31. Guatemala						

Monsieur le Conseiller fédéral,

1. Bien que je vous aie déjà brièvement rapporté les circonstances de l'enlèvement et de l'assassinat du Comte Karl von Spreti, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Guatemala, je crois utile d'y revenir de façon plus détaillée.

Mardi le 31 mars 1970 vers 12h30, tandis que l'Ambassadeur rentrait en voiture déjeuner à sa résidence à l'extrême sud de la ville, deux véhicules ayant à bord chacun 3 à 4 hommes armés, forcèrent le chauffeur à s'arrêter, bloquèrent la voiture et sous la menace des armes, enlevèrent l'Ambassadeur. Le chauffeur courut annoncer la nouvelle qui se répandit rapidement. Les inconnus disparurent sans laisser de traces, bien qu'il y eut plusieurs témoins oculaires de l'enlèvement.

Agé de 62 ans, affecté d'une maladie cardiaque, marié et père de 3 enfants dont un mineur de 11 ans, M. von Spreti avait représenté son pays à Cuba jusqu'à la rupture des relations

./.



diplomatiques entre les deux pays en février 1962. C'est à cette époque que je fis sa connaissance à La Havane. Le prénommé fut ensuite Ambassadeur en Jordanie, puis en République Dominicaine. A Guatemala, il présenta ses lettres de créance le 12 février 1969. Affable, modéré, conciliant, M. von Spreti était aimé de ses collègues et estimé dans les milieux officiels comme dans les cercles privés.

- ./.
- Ce n'est que dans la journée du 1er avril que les FAR (Forces Armées Rebelles) firent savoir, par lettre adressée au Nonce, Mgr Gerolamo Prigione (annexe No 1), qu'elles avaient pris l'Ambassadeur von Spreti comme otage et qu'elles exigeaient en échange de sa personne la libération sous protection de l'Ambassade du Mexique, de 15 guerrilleros arrêtés par le Gouvernement et la suspension de toute action répressive contre les organisations révolutionnaires. Les FAR précisèrent que la non acceptation entraînerait l'exécution de l'otage. Dans une seconde lettre du 1er avril adressée également au Nonce, les FAR réitèrent la menace de porter atteinte à la vie de M. von Spreti si le Gouvernement ne cessait immédiatement sa campagne de répression
- ./.
- (annexe No 2). Enfin, par lettre du 2 avril parvenue au Nonce tard dans l'après-midi, les FAR portèrent à 22 le nombre des guerrilleros à libérer par le Gouvernement et exigèrent en outre le versement d'une rançon de 700'000 Quetzales (1 Q. = 1 US \$)
- ./.
- (annexe No 3).

Dans ce message, les FAR impartirent un délai de 48 heures, à compter du 2 avril à 15 heures, pour l'accomplissement de leurs demandes, dont le rejet impliquerait la mort de M. von Spreti.

2. Dès que les chefs de mission (CD) connurent l'enlèvement de l'Ambassadeur d'Allemagne, ils se réunirent le 31 mars à 16h30 à la Nonciature et convinrent de mettre tout en oeuvre pour obtenir la libération de leur infortuné collègue. Ils décidèrent d'exposer immédiatement leurs inquiétudes au Gouvernement, afin que celui-ci déployât tous ses efforts pour sauver la vie de M. von Spreti. Sur leur demande, le Ministre des affaires étrangères, M. Alberto Fuentes Mohr - qui avait été lui-même enlevé par les FAR à fin février 1970 - reçut les chefs de mission et les assura que le Gouvernement, partageant leurs inquiétudes, ferait l'impossible pour libérer M. von Spreti sitôt qu'il connaîtrait les conditions des ravisseurs, qui n'étaient toutefois pas connus à cette date. Les chefs de mission prièrent le Nonce de se charger de la mission d'établir le contact avec les ravisseurs sitôt qu'ils se seraient fait connaître, afin d'agir comme intermédiaire entre eux et le Gouvernement, dans la recherche d'une solution.

Comme vous le savez par mes rapports antérieurs sur la situation au Guatemala, les enlèvements, séquestres, attentats armés, se produisaient quotidiennement à Guatemala-City comme dans d'autres villes. La multiplication de ces crimes ne pouvait s'expliquer que par la faiblesse ou l'incapacité de la police, ou par une singulière apathie du Gouvernement. Dans la majorité des cas, les crimes sont restés impunis, ce qui laisse supposer que les FAR disposent de nombreuses intelligences dans l'administration, dans la police, voire dans l'armée. Par suite de l'échec du Parti Révolutionnaire aux élections présidentielles le 1er mars dernier, courait la rumeur que les FAR cherchaient le moyen d'empêcher que le Colonel Arana, Président élu, ne prenne le

pouvoir le 1er juillet prochain. Le but plus précis des FAR serait de créer des conditions favorables au déclenchement d'un coup d'Etat par des officiers supérieurs liés au Parti Révolutionnaire.

3. Après avoir pris connaissance des exigences des FAR et délibéré longuement, le Gouvernement décida le 2 avril de les rejeter purement et simplement et décréta l'état de siège pour la durée de 30 jours (suppression des garanties constitutionnelles donnant quasi "carte blanche" à l'armée et à la police). La diffusion de l'état de siège et du communiqué gouvernemental rejetant les exigences des FAR surprit péniblement les chefs de mission qui, réunis à nouveau, cherchaient précisément à amorcer des négociations en essayant d'amener les FAR à diminuer leurs prétentions et le Gouvernement à présenter des contre-propositions pour sauver la vie du Comte von Spreti.

Craignant que le rejet catégorique des exigences des FAR ne ferme la porte à toutes négociations, les chefs de mission invitèrent le Ministre Fuentes Mohr à venir leur exposer à la Nonciature l'attitude du Gouvernement et ses intentions pour sauver la vie de M. von Spreti. Le Ministre des affaires étrangères accepta et dans la matinée du 3 avril, après avoir assuré les chefs de missions de son plus vif désir d'obtenir la libération de l'Ambassadeur allemand, exposa que le Gouvernement avait rejeté les exigences des FAR parce qu'il lui était impossible de les accepter sans violer le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs. Il affirma que 19 des 22 guerrilleros exigés par les FAR dépendaient du pouvoir judiciaire, vu que certains étaient déjà déférés aux tribunaux, que d'autres

avaient été jugés et que plusieurs purgeaient déjà leurs peines. Leur libération par l'exécutif signifierait une intervention dans les affaires judiciaires, soit une violation pure et simple de la constitution. M. Fuentes Mohr ajouta que dans les 19 cas, il ne s'agissait pas de détenus politiques, mais d'individus accusés ou condamnés pour crimes et délits de droit commun. Selon lui, il n'y avait que 3 détenus politiques.

Interpelé par un de nos collègues sur l'obligation du Gouvernement guatémaltèque d'assurer la sécurité des agents diplomatiques, énoncée à l'article 29 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, M. Fuentes Mohr déclara que le Gouvernement guatémaltèque reconnaissait cette obligation, mais que dans les circonstances actuelles, où il y allait des principes constitutionnels et de l'ordre et de la sécurité intérieurs de l'Etat, les intérêts nationaux étaient plus importants que la responsabilité internationale découlant dudit article.

Lorsqu'un gouvernement se soustrait à ses obligations internationales, cela signifie généralement qu'il se trouve dans une situation critique sur le plan intérieur. Il semble que le Gouvernement, craignant que l'acceptation des exigences des FAR le discrédite définitivement aux yeux de la population, voulut se ressaisir, donner l'impression d'une certaine force, en adoptant soudainement une attitude intransigeante.... qui impliquait en fin de compte le sacrifice de l'Ambassadeur d'Allemagne.

Consternés par les déclarations du Ministre des Affaires étrangères et par l'absence de toute proposition positive en vue de sauver la vie de M. von Spreti, les chefs de mission désignèrent une commission de bons offices composée du Nonce et

des Ambassadeurs du Mexique et d'Israël, pour tenter d'obtenir des FAR qu'elles prolongent leur délai de 48 heures, qu'elles diminuent leurs prétentions et d'amener le Gouvernement à faire connaître des contre-propositions, afin de pouvoir entamer un dialogue positif avec les FAR, pour sauver la vie de l'Ambassadeur.

Tandis que les délégués du CD obtinrent des FAR une prolongation de 24 heures du délai, soit jusqu'au dimanche 15 heures, ils se heurtèrent, du côté gouvernemental, à une attitude évasive et distante à l'égard du corps diplomatique. Il apparut clairement que le Gouvernement ne voulait se prêter à aucune négociation pour sauver la vie de l'Ambassadeur d'Allemagne.

L'arrivée même du délégué du Ministère allemand des affaires étrangères, M. Wilhelm Hoppe, ne modifia pas le comportement du Gouvernement. Il fut accueilli par M. Fuentes Mohr et brièvement reçu en audience par le Président de la République, M. Julio César Méndez Montenegro.

4. De leur côté, les chefs de mission, dont l'angoisse ne cessait de croître, se réunirent à plusieurs reprises à la Nonciature, consternés et indignés par le manque de coopération de ce Gouvernement, lequel en revanche, lorsqu'il s'était agi du séquestre du Ministre des affaires étrangères, à fin février dernier, avait immédiatement fait appel à l'appui du corps diplomatique et à la compréhension de l'Ambassadeur du Mexique, pour qu'ils s'entremissent auprès des FAR pour obtenir l'échange du Ministre contre le guerrillero réclamé par les FAR. Lorsqu'il s'était agi, peu après, d'obtenir l'échange du diplomate américain John

Holly, séquestré par les FAR, le Gouvernement guatémaltèque, sous la pression des Etats-Unis, s'était empressé de libérer les 3 guerrilleros exigés par les FAR. On conviendra que l'attitude du Gouvernement a douloureusement surpris le corps diplomatique dans le cas de l'Ambassadeur allemand.

Dimanche le 5 avril, vers 14h30, un membre des FAR téléphona une dernière fois au Nonce pour lui dire que le délai expirait dans une demi-heure et que le rejet de leurs propositions allait entraîner l'exécution de l'otage. Les chefs de mission se réunirent peu après à la Nonciature et convinrent de lancer un appel aux sentiments humanitaires des FAR pour qu'elles épargnent la vie de M. von Spreti.

Cet appel fut retardé plus d'une heure par le service des relations publiques du Ministère de la défense nationale, qui exigea des corrections anodines au texte préparé par le corps diplomatique. Ce n'est que vers 17h30 que le Nonce, accompagné par la plupart des chefs de missions, lut son appel à la télévision. Vers 20h30, commença à se répandre la nouvelle de l'assassinat de l'Ambassadeur d'Allemagne, dont le corps fut retrouvé à la suite d'un appel téléphonique anonyme, à quelque 17 km de la ville, dans un coin très isolé. Le Comte von Spreti avait cessé de vivre vers 17 heures environ, d'une balle tirée dans la nuque.

Mme von Spreti, qui s'était embarquée pour l'Europe une semaine avant l'enlèvement, revint à Guatemala le dimanche 5 avril pour apprendre quelques heures après, que son mari venait d'être assassiné. A peine arrivée, elle demanda à voir

le Président de la République, mais comme celui-ci était à sa maison de campagne, elle ne put lui exposer son angoisse.

5. Tandis qu'il s'était refusé, du vivant de l'Ambassadeur, à donner aux intermédiaires du CD de quoi engager un dialogue positif avec les FAR, le Gouvernement guatémaltèque s'empessa, à peine avait-il cessé de vivre, de manifester sa plus vive indignation, sa condamnation du vil crime commis contre la personne du représentant de la République fédérale d'Allemagne; il proclama un deuil national de 3 jours et lui décerna, à titre posthume, la plus haute décoration guatémaltèque. Dans son message de condoléances au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement guatémaltèque n'hésita pas à affirmer qu'il avait épuisé tous les moyens dont il disposait pour sauver la vie du Comte von Spreti !!!

Profondément émus par l'abominable fin de leur collègue allemand et consternés par l'apathie gouvernementale à sauver la vie de M. von Spreti, les chefs de mission publièrent un communiqué. Après l'expression des condoléances à la famille von Spreti, ainsi qu'au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, ce document condamne vivement le crime commis contre la personne d'un diplomate et relève qu'à partir du moment où les chefs de mission connurent l'enlèvement et jusqu'au dernier instant, ils n'épargnèrent aucun effort pour tenter de sauver la vie de l'Ambassadeur, par la recherche constante de solutions, qui resta absolument stérile. Ne pouvant critiquer officiellement le Gouvernement, les chefs de missions durent se limiter à cette allusion suffisamment claire pour ceux qui étaient au courant de l'attitude négative adoptée par le Gouvernement guatémaltèque dans cette douloureuse affaire (annexe No 4).

Le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Walter Scheel, arriva à Guatemala le vendredi 10 avril vers 10 heures, à bord d'un avion des Forces aériennes allemandes, et repartit trois heures et demie plus tard, emportant avec lui la dépouille mortelle de l'Ambassadeur von Spreti. Au cours du bref entretien qu'il eut avec le Président de la République, le Ministre Scheel lui remit une lettre de protestation dans laquelle le Gouvernement allemand exprime son profond regret et sa stupeur que le Gouvernement guatémaltèque n'ait pas pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la vie de l'Ambassadeur von Spreti. Cette lettre constate que le comportement du Gouvernement guatémaltèque est d'autant plus étonnant qu'il avait réussi auparavant à libérer son Ministre des affaires étrangères, qui avait été séquestré (annexe No 5).

./.

Le Gouvernement allemand n'a pas rompu les relations diplomatiques, mais les a gelées, ce qui signifie le retrait du Guatemala des principaux agents diplomatiques de la représentation allemande.

- - - - -

6. Depuis des années, et plus intensément ces derniers mois, le Guatemala est en proie à des luttes intestines où l'extrême gauche, par l'action de groupes armés clandestins, s'efforce d'affaiblir les institutions étatiques, de semer le désordre et la peur et de discréditer le Gouvernement du Président Méndez Montenegro.

./.

En l'espèce, les FAR ont présenté des exigences excessives, difficiles à accepter par le Gouvernement pour des raisons constitutionnelles. Dans d'autres cas cependant, ce même Gouvernement a su "ignorer" la constitution lorsqu'il s'agissait notamment d'intérêts le touchant plus directement. Soudain, dans le cas de l'Ambassadeur von Spreti, le Gouvernement a passé d'un extrême à l'autre, de la concession à l'intransigeance, gravement oublieux de ses obligations internationales relatives à la protection des diplomates étrangers.

Les membres du corps diplomatique, et les chefs de mission notamment, sont menacés dans leur liberté et leur vie par les FAR qui, n'ayant rien perdu de leur agressivité, ont manifesté à plusieurs reprises l'intention d'enlever d'autres chefs de mission, soit pour essayer d'obtenir la libération de guerilleros emprisonnés par le Gouvernement, soit pour discréditer celui-ci devant l'opinion publique internationale. Après l'assassinat du Comte von Spreti, et à la demande du corps diplomatique, les Ministères de la défense nationale et de l'intérieur ont pris certaines mesures de protection et ont offert aux Ambassades de mettre à leur disposition des gardes de corps et des agents de police. Les chefs de mission ont naturellement accepté ces offres pour assurer la protection de leurs collaborateurs et la leur.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,  
l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse  
*Mauret*